

Département
des Landes

Direction de l'Environnement

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230703-A27PDIPRS6_2023-AR



Les Landes, le Département

Réf. : A-27-PDIPR-S6-2023

Le - 3 JUIL. 2023

Département des Landes

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur des itinéraires inscrits au PDIPR

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du secteur du **Pays Dacquois** ;

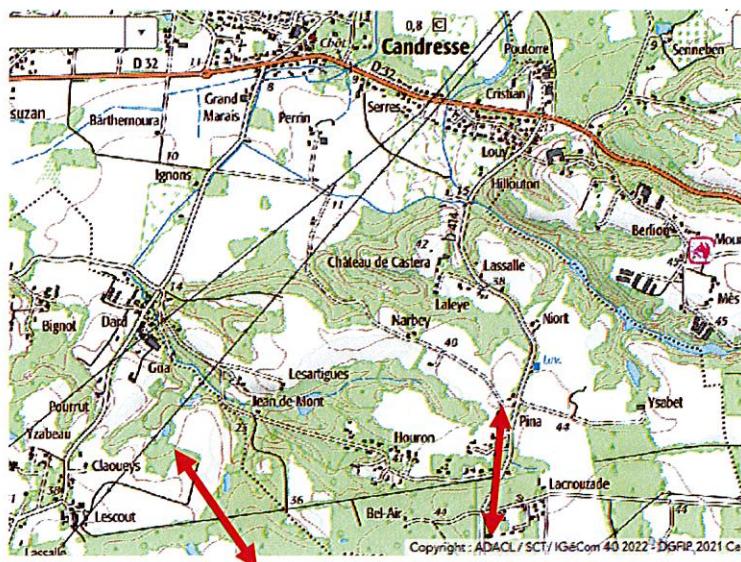
Considérant les travaux forestiers réalisés par l'entreprise Alliance Forêts Bois sur des parcelles privées jouxtant l'emprise départementale « ancienne voie ferrée » cadastrée sur la commune de Candresse C-515, C-317, C-293 et sur la commune de Narrosse AO-32 ;

Sur proposition de Madame la Directrice – DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

La circulation de tous les usagers (piétons, vélos et chevaux) sur les chemins inscrits au PDIPR **est interdite du 5 juillet au 30 septembre 2023** sur l'ancienne emprise de Voie Ferrée, propriété départementale et dont les numéros de parcelles figurent ci-dessus à l'exception des agents du Département, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il sera également diffusé en mairies des communes concernées par l'itinéraire et sur le site internet du Département dédié à la randonnée (rando.landes.fr).

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice – DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Madame le Maire de la commune de Candresse et Monsieur le Maire de la commune de Narrosse ayant cet itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR ;

Et pour information à :

- Madame Martine DEDIEU et Monsieur Julien DUBOIS, Conseillers départementaux du canton Dax 2 ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
 Lucie TAVERNE
 Directrice DGA
 Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités